Annee scolaire 2025 / 2026
Lycée Français Anna de Noailles – Bucarest

Nom et prenom de l'eleve: ……
Classe: ……
Signature du representant(s) legal(aux): ……

REGLEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE
Lycée Français Anna de Noailles – București

L'inscription au Service de Transport Scolaire est soumise à l'acceptation du présent règlement.

Le but de ce règlement est de présenter le fonctionnement du transport scolaire du Lycée Français Anna de Noailles Bucarest (LFADN) ainsi que les règles que doivent respecter les utilisateurs de ce service.
Le service de transport scolaire fonctionne sous forme d'**ABONNEMENT**.
Il s'agit d'un service optionnel et payant, proposé dans la limite des places disponibles.
Les places dans les bus sont réservées trimestriellement ou annuellement, cette formule étant choisie afin de maintenir les coûts dans un cadre raisonnable.
L'abonnement est dû intégralement dès sa souscription, indépendamment des absences de l'enfant certains jours durant l'année d'abonnement.
Aucun remboursement ne sera effectué dans les cas suivants :
• jours de maladie,
• sorties scolaires,
• absences,
• motifs personnels,
• stages,
• exclusions.
Il est rappelé que le service de transport proposé par l'école est **à but non lucratif**. Ce service est offert aux parents pour faciliter le transport des enfants entre leur domicile et le Lycée Français Anna de Noailles.

Établissement homologué par le Ministère Français de l'Éducation Nationale
Sos. Bucuresti-Ploiesti 160A | Sector1 | 015016 Bucarest | Roumanie | Tél : +4021 212 58 93 | Télécopie : +4021 312 09 74
www.lyceefrancais.ro

Une fois souscrit, l'abonnement est obligatoire, et il n'est pas possible d'y renoncer durant la période souscrite, sauf exception expressément mentionnée dans ce règlement.
L'abonnement peut être conclu :
• trimestriellement :
  – T1 : septembre – décembre
  – T2 : janvier – mars
  – T3 : avril – 1er juillet
ou
• pour l'ensemble de l'année scolaire.
Le service de transport est autofinancé, sa seule source de financement étant les contributions versées par les utilisateurs.
Il ne bénéficie d'aucune subvention ou financement externe.

I. Bénéficiaires du transport scolaire / Inscription

L'inscription au service de transport implique un engagement ferme pour un trimestre scolaire ou pour l'ensemble de l'année scolaire.
Peuvent bénéficier de ce service les élèves préalablement inscrits via la plateforme Eduka, selon les instructions communiquées dans le cadre de la campagne d'inscription.
Les parents peuvent choisir parmi les options de transport hebdomadaire suivantes :
• seulement le matin, vers l'école ;
• seulement pour le retour de l'école ;
• aller-retour (matin et après-midi), pour tous les jours de la semaine.
Les horaires de retour varient selon l'emploi du temps de l'élève, comme suit :
• 15h45
• 17h45
• 12h15 (le mercredi), uniquement pour les élèves de l'école primaire.
L'inscription au service de transport nécessite le respect de trois conditions :
• l'approbation du présent règlement par la famille – le document signé doit être chargé sur la plateforme Eduka ;
• l'autorisation d'une personne habilitée à récupérer l'enfant à la descente de la navette (pour les élèves du cycle primaire) – à remplir dans Eduka ;
• la transmission par les parents d'une assurance scolaire couvrant également le transport scolaire.
Après validation des inscriptions par le responsable du transport, chaque élève jusqu'au niveau CM2 recevra un badge nominatif, de la couleur de la ligne empruntée, avec les informations sur le trajet et le téléphone de la personne habilitée.

Établissement homologué par le Ministère Français de l'Éducation Nationale
Sos. Bucuresti-Ploiesti 160A | Sector1 | 015016 Bucarest | Roumanie | Tél : +4021 212 58 93 | Télécopie : +4021 312 09 74
www.lyceefrancais.ro

II. Description

Les points de prise en charge sont fixes et définis sur une carte pour chaque ligne, valables durant toute l'année scolaire.
Chaque élève doit arriver au point de prise en charge au moins 5 minutes avant l'heure prévue de départ. Ainsi, chaque enfant se voit attribuer un point unique de montée/descente, correspondant à une ligne spécifique, sur laquelle il restera inscrit toute l'année scolaire.
Cependant, au cours de l'année, les familles peuvent demander à modifier le point de départ ou d'arrivée. Il est aussi possible d'opter pour une ligne combinée, à condition que cette modification soit justifiée et durable.
Si un élève est inscrit sur deux lignes différentes, la facturation se fera selon le trajet le plus long.
Les chauffeurs ne s'arrêteront qu'aux points d'arrêt préalablement définis, et parents comme élèves acceptent que les départs et arrivées se fassent uniquement à ces emplacements, à chaque fois.
En cas d'interruption du service scolaire ou dans des situations imprévues (météo défavorable, grèves, autres circonstances exceptionnelles), certains itinéraires peuvent être modifiés ou suspendus.

En cas de retard important du bus, vous recevrez une notification par e-mail ou SMS.

III. Tarif et modalités de paiement

La facturation est trimestrielle :
• T1 (septembre-décembre),
• T2 (janvier-mars),
• T3 (avril-1er juillet).
Les factures sont émises à la moitié de chaque trimestre et couvrent toute la période correspondant à ce trimestre, pour chaque enfant inscrit.
Le paiement s'effectue par virement bancaire, aux dates d'échéance indiquées sur les factures, soit 14 jours après leur émission.
Le non-respect des délais de paiement entraîne la suspension immédiate du Service de Transport.
Les factures sont considérées payées dès que le compte bancaire de la Fondation « Lycée Français Anna de Noailles » indiqué sur la facture est crédité.
La direction de l'établissement se réserve le droit de ne pas accepter un élève à la navette si les frais n'ont pas été payés et d'appliquer des pénalités de retard de paiement de 4 % par mois.

Établissement homologué par le Ministère Français de l'Éducation Nationale
Sos. Bucuresti-Ploiesti 160A | Sector1 | 015016 Bucarest | Roumanie | Tél : +4021 212 58 93 | Télécopie : +4021 312 09 74
www.lyceefrancais.ro

L'inscription au transport ne sera pas possible si toutes les factures antérieures de transport scolaire ne sont pas réglées intégralement.
Si la facture est réglée par un tiers, merci de signaler ce fait au service transport du Lycée Français Anna de Noailles en envoyant un e-mail à : navette@lyceefrancais.ro
Les cas des élèves boursiers dont le transport est pris en charge seront traités au moment de la facturation par le service financier du lycée.

IV. Évolution de l'inscription

Modifications possibles durant la période d'abonnement : changement de trajet et/ou de station de montée/descente par une personne responsable suite à un changement de domicile.
Le préavis pour ces modifications : les parents adresseront leur demande au Responsable du service transport, à l'adresse navette@lyceefrancais.ro, au plus tard 15 jours calendaires avant la modification.

Cas de résiliation de l'inscription

Les parents qui ne souhaitent plus utiliser le transport scolaire doivent en informer le responsable du service transport à l'adresse navette@lyceefrancais.ro, au moins 30 jours calendaires à l'avance.
L'arrêt du service de transport dans ce cas ne donne pas lieu au remboursement de l'abonnement payé pour la période initialement souscrite.
En l'absence de notification des parents, le responsable du service transport est en droit de considérer que le service est souhaité et de réclamer le paiement correspondant pour la période souscrite durant l'année scolaire.

V. Absences

En cas d'absence à la navette du matin, les parents doivent prévenir l'école (le secrétariat de l'école primaire ou la vie scolaire pour les élèves du collège et lycée), ainsi que le responsable du service transport, à l'adresse e-mail : navette@lyceefrancais.ro.
L'absence d'un enfant inscrit à la navette du retour doit être signalée avant 14h00 à l'adresse navette@lyceefrancais.ro pour n'importe quel horaire de retour.
Ces informations permettent d'organiser les navettes et accompagnateurs, ainsi que d'éviter des attentes inutiles pour les autres enfants inscrits et présents.

VI. Rôle et responsabilités des parents et/ou personnes responsables

Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à la remise de celui-ci à l'accompagnateur au point de rendez-vous de la navette du matin et/ou après la prise en

Établissement homologué par le Ministère Français de l'Éducation Nationale
Sos. Bucuresti-Ploiesti 160A | Sector1 | 015016 Bucarest | Roumanie | Tél : +4021 212 58 93 | Télécopie : +4021 312 09 74
www.lyceefrancais.ro

charge de l'enfant aux stations établies lors de l'inscription.
Il est recommandé de se présenter 10 minutes avant l'heure de départ des navettes du matin, afin de permettre l'accueil et l'installation des enfants dans de bonnes conditions, surtout pour les plus petits.
Pour les élèves de l'école primaire (de la maternelle TPS jusqu'au CM2), les parents doivent s'assurer qu'à la station d'arrivée, l'enfant sera attendu à l'heure prévue selon l'horaire complété par les parents sur la plateforme Eduka, par l'un des parents ou par une personne désignée par eux lors de l'inscription.
Sauf indication expresse dans le présent règlement, aucun élève de l'école primaire (de la maternelle TPS jusqu'au CM2) ne pourra descendre de la navette sans la présence d'une personne responsable pour le récupérer.
La navette ne s'arrêtera pas à chaque station pour attendre la prise en charge d'un enfant en retard, mais continuera son trajet jusqu'au terminus.
En cas de retard, l'accompagnateur contactera les parents afin qu'ils viennent récupérer l'enfant au point terminus dans les plus brefs délais. Si ces derniers ne se présentent pas, l'enfant sera ramené à l'école avec l'accompagnateur et devra être récupéré par les parents ou la personne désignée. L'heure d'arrivée des parents sera notée sur la fiche de présence par l'accompagnateur et signée par le parent. Plusieurs retards peuvent entraîner l'exclusion de l'enfant du service de navette.
Les élèves du cycle secondaire (de la 6ème jusqu'à la terminale) pourront descendre à la station sans la présence d'un adulte.
Il est strictement interdit aux parents de monter dans les navettes.
Les enfants en retard ne seront pas attendus au-delà de l'heure prévue pour le départ, afin de garantir l'arrivée à l'heure aux autres stations (le cas échéant) ainsi qu'à l'école.
Par ailleurs, il est nécessaire de se présenter aux stations quelques minutes (5-10) avant l'heure annoncée d'arrivée pour que chaque enfant soit accueilli à la descente de la navette.
Il est strictement interdit de demander l'arrêt de la navette après son départ d'une station pour un enfant en retard.
Trois retards consécutifs pour la récupération de l'enfant entraîneront un AVERTISSEMENT écrit, suivi d'une exclusion décidée par la direction du Lycée Français Anna de Noailles.
Les inscriptions sont nominatives et les places dans la navette ne peuvent être utilisées par d'autres enfants, selon la décision des parents.
Il est strictement interdit aux parents de :
• demander au chauffeur ou à l'accompagnateur de laisser l'enfant à une autre station que celle fixée lors de l'inscription,
• monter dans les navettes et/ou interpeller le chauffeur.
Pour toute réclamation ou incident relatif au service de transport, les parents sont invités à contacter le responsable du service transport à l'adresse suivante : navette@lyceefrancais.ro
En cas de dommages causés par leur enfant ou tout autre préjudice envers un tiers durant le

Établissement homologué par le Ministère Français de l'Éducation Nationale
Sos. Bucuresti-Ploiesti 160A | Sector1 | 015016 Bucarest | Roumanie | Tél : +4021 212 58 93 | Télécopie : +4021 312 09 74
www.lyceefrancais.ro

transport, la responsabilité civile des parents sera engagée. Celle-ci est couverte par l'assurance scolaire OBLIGATOIRE, souscrite pour les trajets en transport scolaire, que les parents ont contractée pour leur enfant.

VII. Obligation de prise en charge de l'enfant à la station de débarquement

Responsabilité de la prise en charge :
Les parents ou responsables légaux ont l'obligation de récupérer l'élève à la station de débarquement à l'heure prévue, conformément à l'horaire affiché sur la plateforme Eduka.
Temps d'attente :
Les surveillants de la navette resteront avec l'élève pendant un maximum de 10 minutes après l'arrivée à la station. Passé ce délai, le Lycée Français Anna de Noailles se réserve le droit d'appliquer des mesures administratives.
Mesures en cas de retards :
En cas de retards répétés des parents pour la prise en charge de l'enfant, les mesures suivantes seront appliquées :

1. Première infraction : avertissement écrit envoyé par email
2. Deuxième infraction : application d'une taxe de X lei/par retard
3. Troisième infraction : suspension temporaire de l'accès au transport scolaire pour une durée de 5 jours ouvrables.

Cas exceptionnels :
En cas de situations exceptionnelles (accidents, urgences médicales, etc.), les parents ont l'obligation de prévenir à l'avance le service de transport scolaire. Dans ces cas, les pénalités peuvent être suspendues.

VIII. Suivi des retards lors de la prise en charge de l'enfant / de l'élève

Suivi de la ponctualité :
Pour assurer le suivi des retards lors de la prise en charge des élèves, les surveillants ont l'obligation de noter l'heure d'arrivée des parents ou responsables légaux à la station de débarquement.
Signature des parents :
Les parents ou responsables légaux doivent signer la feuille de présence remplie par le surveillant, confirmant ainsi l'heure effective de la prise en charge de l'élève.
Utilisation de la feuille de présence :
La feuille de présence constitue un document justificatif en cas d'application de mesures administratives ou de sanctions conformément au présent règlement.

Établissement homologué par le Ministère Français de l'Éducation Nationale
Sos. Bucuresti-Ploiesti 160A | Sector1 | 015016 Bucarest | Roumanie | Tél : +4021 212 58 93 | Télécopie : +4021 312 09 74
www.lyceefrancais.ro

Refus de signature :
En cas de refus de signature par les parents ou responsables légaux, le surveillant inscrira sur la feuille « refus de signature » en indiquant la date et l'heure. Ce refus ne remet pas en cause la constatation du retard et ne bloque pas l'application des mesures prévues par le règlement. Le refus répété de signature sera communiqué au responsable du transport puis au directeur de l'établissement pour prise de mesures supplémentaires.

IX. Règles pour les élèves

Tout élève inscrit au transport scolaire doit respecter les règles suivantes :

- Être présent au point de rencontre (station) défini lors de l'inscription, au moins 10 minutes avant l'heure de départ.
- À la fin des cours, se diriger directement vers la navette. Attendre que l'accès leur soit autorisé, présenter leur badge, répondre à l'appel effectué par le surveillant à la montée dans la navette, et ne plus en descendre jusqu'au départ.
- Laisser, dans la mesure du possible, les places avant libres pour les plus jeunes enfants.
- S'attacher avec la ceinture de sécurité et la garder attachée pendant toute la durée du trajet ; s'adresser au surveillant en cas de besoin d'aide.
- Placer leur sac à dos et autres bagages de manière à ne pas bloquer le couloir.
- Rester assis sur leur siège, ceinture attachée, pendant tout le trajet.
- Respecter les consignes du surveillant pour s'asseoir rapidement et correctement.
- Se comporter avec respect et calme envers le chauffeur, le surveillant, les camarades ainsi qu'envers les biens présents dans le véhicule, quelle que soit leur appartenance.
- Attendre l'arrêt complet du véhicule avant de détacher la ceinture et de descendre, en ordre et en patientant son tour.
- S'éloigner de la navette et attendre sur le trottoir, le cas échéant, la personne désignée par les parents pour les récupérer.

Aucun élève inscrit au transport scolaire ne doit :

- Manger ou boire une fois installé dans la navette.
- Appuyer sur la poignée de sortie de secours à la porte arrière de la navette.
- Jeter des objets dans la navette.
- Toucher aux dispositifs de sécurité de la navette (marteau pour briser la vitre en cas de nécessité).
- Crier ou frapper les camarades.
- Insulter ou utiliser un langage irrespectueux envers les camarades ou les adultes.
- Détériorer le matériel de la navette (par exemple jouer avec le support installé sur le siège devant, tirer les rideaux, jouer avec les accoudoirs, bloquer la ceinture de sécurité).

Établissement homologué par le Ministère Français de l'Éducation Nationale
Sos. Bucuresti-Ploiesti 160A | Sector1 | 015016 Bucarest | Roumanie | Tél : +4021 212 58 93 | Télécopie : +4021 312 09 74
www.lyceefrancais.ro

- Demander au chauffeur ou au surveillant d'être laissé à un arrêt autre que celui défini à l'inscription ou à leur domicile.

Aucun élève ne pourra utiliser la navette à une autre heure que celle prévue, selon l'emploi du temps normal de l'élève (par exemple en cas d'absence de professeur), sauf si des places sont disponibles et avec l'accord du responsable du transport et après information des parents par email, avant toute modification. Cette demande doit être adressée au responsable du transport (bureau situé au rez-de-chaussée, zone administration).
En cas d'indiscipline, non-respect des règles de sécurité, de comportement irrespectueux ou de dégradation de biens, des sanctions seront appliquées conformément à la section VIII ci-dessous.
En cas de dégradation volontaire des biens, le coût de remplacement ou de réparation sera entièrement à la charge des parents de l'élève.

X. Mesures disciplinaires

En cas de non-respect des règles définies dans le présent règlement par un élève inscrit au transport scolaire, des sanctions seront appliquées selon la procédure ci-dessous, en fonction de la gravité :

Premier avertissement

L'accompagnateur informe le responsable du transport du nom de l'élève et de l'incident auquel il a été impliqué.
Après vérification de l'incident, un email sera envoyé aux parents ou responsables légaux de l'élève.

Deuxième avertissement

L'accompagnateur informe le responsable du transport du nom de l'élève et de l'incident.
Après vérification, le responsable du transport informe le directeur de l'école primaire et/ou le directeur du lycée.
Les parents ou le responsable légal de l'élève sont informés de l'incident et avertis que tout incident ultérieur peut entraîner une suspension temporaire ou définitive du service de transport.

Cas extrêmes

Pour les cas extrêmes, détaillés ci-dessous, il n'y aura ni premier ni deuxième avertissement. L'élève peut être exclu immédiatement.

Établissement homologué par le Ministère Français de l'Éducation Nationale
Sos. Bucuresti-Ploiesti 160A | Sector1 | 015016 Bucarest | Roumanie | Tél : +4021 212 58 93 | Télécopie : +4021 312 09 74
www.lyceefrancais.ro

Sanctions	CATEGORIES DES FAUTES COMMISES		
	Avertissement et/ou Attribution d'une place Nominative	**Exclusion Temporaire de courte durée** (1 jour à 1 semaine)	**Exclusion Temporaire de longue durée** (+ d'1 semaine)
	-Chahut (crier, bouger, se tenir debout) - Détachement de la ceinture de sécurité -Manger, boire -Projeter quoi que ce soit dans le bus -Non-respect d'autrui -Insolence -Utilisation du téléphone -Dégradation minime involontaire	-Violence, menace -Insolence grave -Non-respect des consignes de sécurité -Non-paiement de la facture de transport -Récidive faute échelon 1 (au 3éme avertissement)	-Dégradation volontaire -Vol d'élément du véhicule -Fumer -Introduction ou utilisation de matériels dangereux -Agression physique -Non-paiement des factures -Récidive échelon 2
Exclusion définitive	**En cas de récidive suite à une exclusion temporaire de longue durée ou en cas de faute jugée particulièrement grave (Non-paiement des factures, agression physique)**		

#En fonction du contexte ou des circonstances particulières, le Lycée Français Anna de Noailles de Bucarest se réserve le droit d'adapter la sanction selon la gravité de la faute.

Déclaration des parents

Nous, parents, déclarons avoir pris connaissance, avec notre enfant, du règlement intérieur du service de transport et nous engageons à respecter ses clauses.

Établissement homologué par le Ministère Français de l'Éducation Nationale
Sos. Bucuresti-Ploiesti 160A | Sector1 | 015016 Bucarest | Roumanie | Tél : +4021 212 58 93 | Télécopie : +4021 312 09 74
www.lyceefrancais.ro

Lors de l'inscription des élèves aux services de transport, le Règlement de Transport est signé et chargé sur la plateforme Eduka par les tuteurs légaux / parents.

Le Règlement de Transport a valeur de contrat entre les parties, à savoir (1) le Lycée Français Anna de Noailles et (2) chaque élève du lycée, représenté par son(ses) représentant(s) légal(aux), ainsi que par la personne morale ayant accepté les obligations financières découlant du présent règlement.

Le Règlement de Transport est régi par la loi roumaine.

Tout litige découlant de ou lié au Règlement de Transport, y compris sa conclusion, nullité, interprétation, exécution ou annulation, sera définitivement réglé par les tribunaux compétents de Bucarest.

Le document a été signé par _____ en date du _____, un exemplaire étant conservé dans les archives Eduka du Lycée Français Anna de Noailles.

Établissement homologué par le Ministère Français de l'Éducation Nationale
Sos. Bucuresti-Ploiesti 160A | Sector1 | 015016 Bucarest | Roumanie | Tél : +4021 212 58 93 | Télécopie : +4021 312 09 74
www.lyceefrancais.ro